

Journal du 19 avril 2013

Les Communes veulent bâtir des écoles moins chères

Constructions scolaires Les autorités vaudoises planchent sur de nouvelles directives. La surface des classes pourrait être revue à la baisse pour permettre des économies



La mesure la plus symbolique négociée dans ce cénacle est la diminution du volume minimal des salles de classe. Depuis une douzaine d'années, il est fixé uniformément à 80 m² de surface pour 3 mètres de hauteur sous plafond, y compris pour le cycle secondaire, où le simple face-àface entre le prof et sa vingtaine d'élèves est le plus souvent de mise. Du luxe aux yeux des Communes, qui voient une source d'économies dans l'abaissement de ce standard, élevé en comparaison intercantonale (78 m² à Fribourg, 55 m² à 65 m² à Neuchâtel, 64 m² dans le Jura).

A Yverdon, où les autorités planifient la construction d'un grand collège devisé à plus de 50 millions de francs, le syndic, Daniel von Siebenthal, a fait des projections: «En partant sur une surface de 72 m² et de 2,70 m de hauteur sous plafond pour les secondaires, nous paierions 1,5 million de moins. Et même 3 millions avec une surface de $60~\rm m^2$, comme cela est encore le cas dans les écoles construites avant ces normes. C'est substantiel.»

Si la pilule sera sans doute difficile à faire avaler au corps enseignant, qui n'est pas encore consulté à ce stade, le Canton entre en matière sur le principe: «La discussion est très ouverte pour trouver le meilleur point d'équilibre entre les intérêts des élèves, des enseignants et des Communes», commente Anne-Catherine Lyon.

L'Etat a en effet conscience que bâtir une école peut sérieusement plomber le budget d'une Commune. «Il ne milite pas pour la construction de palais», reconnaît Michel Darbre. Ce serait malvenu. Depuis 2004 et la réforme EtaCom, le Canton ne verse plus 1 centime de subvention pour les bâtiments scolaires. Les Communes, seules ou réunies en arrondissement scolaires, doivent supporter la douloureuse.

Vincent Maendly

onstruire une école coûte cher. Voire trop cher pour les nombreuses localités vaudoises qui, sans même songer à s'offrir un bijou architectural, peinent déjà à financer la moindre «boîte à chaussures» en béton. Alors que les projets de nouveaux collèges fleurissent (lire ci-dessous), les Communes ont entamé avec l'Etat la révision des «directives et recommandations» en matière de constructions scolaires. Principaux buts de cet important chantier: permettre de réduire leur coût tout en clarifiant les attentes du Canton.

De l'avis général, partagé par nombre d'architectes et d'ingénieurs, ces directives datant de 2002 ont plusieurs défauts. Pour commencer, celui d'être trop détaillées. Ce document d'une soixantaine de pages indique ainsi jusqu'au nombre de paires de ciseaux que devraient contenir les espaces de rangement, en passant par la luminosité des classes au lux près, la largeur des escaliers, etc. Rien en revanche sur un point qui intéresse beaucoup les Communes: quelles sont les salles spéciales indispensables à chaque filière et degré scolaire, à la lumière de la LEO et du concordat Harmos, qui entrent en vigueur au mois d'août.

La chasse au superflu

La distinction entre ce qui ressort de l'exigence et de la recommandation est aussi jugée trop floue. «Nous n'avons plus envie de prévoir des choses que le directeur d'établissement réclame, mais dont il s'avère que l'on aurait pu se passer», lâche le syndic d'un village nord-vaudois, «Il faut arriver à un document plus synthétique et clair», résume Michel Darbre, secrétaire général de l'Association des communes vaudoises (ADCV). Ce dernier, avec une poignée de représentants de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), planche sur ce dossier au sein d'un groupe de travail. Ils doivent rendre leur copie à la cheffe du Département, Anne-Catherine Lyon, avant l'été.